



HAUTE - GARONNE

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 13/09/2017

Reçu en préfecture le 13/09/2017

Affiché le

0 : 031 288100021 20170913 DE0017_23-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°2017-23

OBJET : Concours et examens professionnels, Session 2016/Approbation des bilans financiers

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SOLERA, CLEMENT, PORTET, TENE, LAVAL, RASPEAU Mmes HORN, BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. CARON-JOURDA représenté par Mme VEZAT-BARONIA, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. RAYSSEGUIER représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SAVELLI représenté par Mme HORN

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle à l'Assemblée que le CDG31 a mis en œuvre, en 2016, une programmation de concours et d'examens professionnels. Il précise que les 15 opérations ainsi réalisées par l'établissement sont aujourd'hui clôturées.

Le Président rappelle également que par application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le CDG31 peut engager la campagne en vue d'obtenir le remboursement d'une quote-part des frais d'organisation correspondants :

- soit auprès d'un autre centre de gestion au titre des protocoles national et régional de mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels ou de conventionnements spécifiques ;
- soit auprès d'un employeur public territorial non affilié au CDG31, en application d'une convention spécifique ou à la suite de la nomination d'un candidat inscrit sur une liste d'aptitude établie par le CDG31 par la structure concernée.

Le Président précise qu'à cette fin, le Conseil d'Administration doit arrêter par délibération les coûts réels des opérations opposables dans le cadre de l'application de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 précédemment cité, au titre de la compétence qui lui est conférée par l'article 47-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié.

Le Président indique que le tableau en annexe récapitule ces opérations, identifie les coûts d'organisation correspondants et détermine les coûts «lauréat ».

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'arrêter les coûts des 15 opérations de concours et d'examens professionnels pour la Session 2016, comme indiqué en annexe ;
- De donner mandat au Président, pour toute opération ayant trait au recouvrement de sommes dues au titre de l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée.

Fait à Labège,
Le 13 Septembre 2017.

Le Président,

Pierre IZARD

Concours et examens professionnels, Session 2016/Approbation des bilans financiers

ANNEXE

Opération	Coût total d'organisation	Nombre de lauréats	Coût « lauréat »
CONCOURS			
Technicien principal de 2^{ème} classe Spécialité Déplacements, transports	12 931,88 €	4	3 232,97 €
Technicien Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures	59 919,88 €	171	350,41 €
Infirmier en soins généraux	15 452,60 €	30	515,09 €
Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe Spécialité Aide-soignant Spécialité Aide médico-psychologique	16 079,50 €	46	349,55 €
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe	24 377,59 €	50	487,55 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Spécialité Archives	32 764,08 €	15	2 184,27 €
EXAMENS PROFESSIONNELS			
Rédacteur principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	27 317,30 €	109	250,62 €
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	101 176,37 €	458	220,91 €
Agent social principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	11 621,51 €	39	297,99 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe (Avancement de grade)	17 307,29 €	18	961,52 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	16 248,20 €	17	955,78 €
Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	15 258,12 €	38	401,53 €
Animateur principal de 1^{ère} classe (Avancement de grade)	15 517,63 €	28	554,20 €
Animateur principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	13 421,47 €	14	958,68 €
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	18 892,98 €	50	377,86 €